



# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
**Plappeville**

Mairie de Plappeville,  
14 rue Paul Ferry 57050 PLAPPEVILLE  
Tél : 03 87 30 40 75 - Fax : 03 87 30 22 10  
[plappevillenet@wanadoo.fr](mailto:plappevillenet@wanadoo.fr)  
[www.plappeville.fr](http://www.plappeville.fr)

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### Projet communal

Le PADD a été débattu en Conseil Municipal le 12/06/2018  
Le PADD a été débattu en Conseil Métropolitain le 24/09/2018

Approbation initiale du PLU : 21/03/2013

Date de référence du dossier : 06/07/2020

#### PROCÉDURE EN COURS :

Révision générale du PLU

Prescription	DCM	27/06/2017
Arrêt	DCM	../09/2020
Approbation	DCM	-

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES D'URBANISME DE PLAPPEVILLE

<b>Approbation initiale du PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>21-03-2013</b>
Modification simplifiée n°1	DCM	08-01-2015
Modification n°2	DCM	11-06-2018
<b>Révision Générale du PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>En Cours</b>

Avant le 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Municipal  
À partir du 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Métropolitain

## TABLE DES MATIERES

<b>1. ORIENTATION N°1 : VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET LE CADRE DE VIE PAYSAGER DE LA COMMUNE</b>	<b>4</b>
1.1. Objectif n°1 : Protéger les continuités écologiques et les milieux naturels reconnus	4
1.2. Objectif n°2 : Accompagner les aménagements du site du Mont Saint -Quentin	4
1.3. Objectif n°3 : Veiller à la préservation des espaces de jardin dans le village bâti	4
1.4. Objectif n°4 : Envisager la réouverture des cônes de vue	5
1.5. Objectif n°5 : Valoriser les éléments de patrimoine, tout en favorisant les performances environnementales des bâtis	5
1.6. Objectif n°6 : Intégrer les risques naturels au projet	5
<b>2. ORIENTATION N°2 : CONFORTER LES EQUIPEMENTS ET FAVORISER LE DYNAMISME</b>	<b>7</b>
2.1. Objectif n°1 : Conforter les équipements	7
2.2. Objectif n°2: Maintenir et favoriser les activités	7
2.3. Objectif n°3 : Valoriser les potentiels touristiques, la culture de la vigne et les espaces de loisirs	7
<b>3. ORIENTATION N°3 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS</b>	<b>9</b>
3.1. Objectif n°1 : Prolonger la rénovation des rues et des places	9
3.2. Objectif n°2 : Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers	9
3.3. Objectif n°3 : Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces	9
<b>4. ORIENTATION N°4 : DEVELOPPER LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE</b>	<b>11</b>
4.1. Objectif n°1 : Stabiliser la population et maîtriser la croissance démographique	11
4.2. Objectif n°2 : Profiter des possibilités de densification interne des quartiers	11
4.3. Objectif n°3 : Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif	11
4.4. Objectif n°4 : Tendre vers un parc immobilier diversifié	12
4.5. Objectif n°5 : Maintenir les exigences communales quant à l'intégration paysagère et environnementale des nouvelles opérations	12

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### 1. ORIENTATION N°1 : VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET LE CADRE DE VIE PAYSAGER DE LA COMMUNE

*L'objectif à travers cette orientation est de préserver la diversité des milieux naturels, la qualité des paysages, et les caractéristiques patrimoniales du village.*

#### 1.1. OBJECTIF N°1 : PROTEGER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES MILIEUX NATURELS RECONNUS

*La commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection spécifique :*

- *Le site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »*
- *Le site classé du Mont Saint-Quentin*
- *L'Espace Naturel Sensible (ENS) : Pelouses du Mont Saint Quentin*
- *Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*
- *Un cœur de Nature du SCOTAM : Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords.*

*Les grandes continuités écologiques de la commune s'inscrivent le long des côtes de Moselle. Les milieux thermophiles et les espaces boisés se rencontrent sur les coteaux et entourent le village bâti. Le ruisseau des Marivaux, recouvert par endroits, traverse tout le village d'ouest en est.*

Ces **espaces emblématiques** participent aux continuités écologiques à **l'échelle communale et supra-communale**. Les milieux naturels inventoriés, ainsi que les continuités qu'ils composent, devront faire l'objet d'une protection au regard de leur richesse écologique. La préservation de ces milieux contribue aussi à conserver des zones calmes et des puits de carbone.

Les milieux thermophiles, constitués de vergers en friche, pourront être valorisés en recherchant la réouverture des milieux. Les cours d'eau (qui jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau, la régulation des inondations, ...) méritent une attention particulière au sein des espaces bâtis (aménagement naturels des berges à favoriser).

#### 1.2. OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LES AMENAGEMENTS DU SITE DU MONT SAINT -QUENTIN

*Le Mont Saint-Quentin, site classé depuis 1994, domine le paysage de la commune. Sa gestion est confiée à la Métropole messine, qui a mis en place un programme d'actions, via le plan de gestion.*

Le projet de Plappeville est de participer à la démarche intercommunale, (suivie par **la Métropole** et les autres communes des coteaux) dans la mise en œuvre des différentes actions du plan de gestion pour valoriser, sécuriser et aménager le Mont Saint-Quentin et ses abords. Ce site constitue un important poumon vert en plein cœur de l'agglomération valorisable en particulier pour des usages de loisirs sportifs. Le site du Fort de Plappeville comprend de nombreux potentiels à laisser ouverts pour d'éventuels projets.

#### 1.3. OBJECTIF N°3 : VEILLER A LA PRESERVATION DES ESPACES DE JARDIN DANS LE VILLAGE BÂTI

*L'urbanisation progressive et la topographie de la commune ont permis la conservation de plusieurs espaces naturels en milieu urbain. Ils contribuent à la qualité de vie des habitants et forment des espaces de respiration, bénéfiques à la biodiversité « interne » des quartiers.*

L'objectif est de conserver une dominante naturelle dans les intérieurs d'îlots, préservant la qualité végétale des espaces de jardins, tout en permettant une densification maîtrisée des tissus urbains lorsque cela est opportun. Dans les nouveaux quartiers, les bandes de jardins seront privilégiées pour reprendre cette plus-

value paysagère caractéristique. Qu'ils forment de grandes continuités paysagères ou qu'ils soient isolés ou cachés (jardinet dits "de curés") ces lieux sont une caractéristique importante du patrimoine local.

#### 1.4. OBJECTIF N°4 : ENVISAGER LA REOUVERTURE DES CONES DE VUE

*Les points de vue sur le grand paysage sont nombreux mais souvent obstrués par la végétation récente. En effet la végétation haute a pris de l'ampleur, masquant les points de vue d'autrefois. Les perspectives depuis le village vers les coteaux sont aussi présentes dans certaines rues ou depuis des places dégagées (en particulier vers l'église et son promontoire).*

Les cônes de vues participent à la qualité de vie d'un village « ouvert » sur son environnement. Les points de vue recensés sur la commune pourront faire l'objet de valorisation (déboisements, aménagements, réouverture, ...).

#### 1.5. OBJECTIF N°5 : VALORISER LES ELEMENTS DE PATRIMOINE, TOUT EN FAVORISANT LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES BATIS

*La commune est riche en éléments patrimoniaux majeurs avec les bâtis et sites inscrits ou classés (Église de Plappeville, l'ancienne maison du Pasteur Paul Ferry, les immeubles 81 et 83 rue du Général de Gaulle, l'immeuble 18 rue de Tignomont, les ouvrages de l'ancien groupe fortifié Saint Quentin, ...) mais aussi en éléments de patrimoine plus ordinaire (ou vernaculaire), participant fortement à l'ambiance d'un « village historique vigneron », en particulier dans les secteurs anciens.*

Le caractère villageois (implantation des bâtis, aspect des constructions, ...) est maintenu dans les dispositions du PLU, qui veillera aussi à l'intégration des nouvelles constructions y compris sur les éléments d'accompagnement (clôtures, traitements des abords, cours ou jardins, ...). La beauté des tissus anciens constitue un atout majeur pour la qualité du cadre de vie des habitants. De plus, en conserver les grandes spécificités n'est pas incompatible avec l'apport de solutions constructives contemporaines. Le règlement du PLU pourra encadrer et faciliter les dispositifs d'amélioration énergétique des constructions lors des rénovations, des extensions et des constructions nouvelles (isolation extérieure ou intégrée, panneaux solaires et photovoltaïques, toitures végétalisées, ...).

#### 1.6. OBJECTIF N°6 : INTEGRER LES RISQUES NATURELS AU PROJET

*La commune est soumise aux risques de mouvements de terrain, (système mobile lié aux alternances de couches de marnes et d'argiles). Elle est couverte en particulier par un Plan de Prévention des Risques naturels qui impose des prescriptions afin de limiter les risques.*

Les secteurs ouverts à l'urbanisation respecteront les prescriptions du PPRmt. Il est rappelé l'existence d'un aléa retrait-gonflement des argiles et la présence d'une cavité souterraine. Les autres risques naturels, en particulier liés aux ruissellements des eaux pluviales ou des eaux de surface, seront intégrés à la réflexion sur les nouveaux secteurs urbanisables (gestion de l'imperméabilisation des sols).
















*Eglise Sainte-Brigid sur son promontoire / Site de l'ancien fort militaire de Plappeville*



**PLU** **PLAPPEVILLE / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**  
**Carte de synthèse**



**LEGENDE**

-  Préserver et renforcer la continuité écologique des ruisseaux
-  Accompagner les aménagements du site du Mont Saint-Quentin
-  Veiller à la préservation des espaces de jardin et des boisements dans le village bâti
-  Envisager la réouverture des cônes de vue
-  Valoriser les éléments de patrimoine en particulier dans les secteurs anciens
-  Intégrer les risques naturels au projet communal
-  Conforter les équipements communaux
-  Maintenir et favoriser les activités
-  Valoriser les potentiels touristiques, dont les espaces de loisirs et la culture de la vigne
-  Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers
-  Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces
-  Profiter des possibilités de densification interne des quartiers
-  Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif

## 2. ORIENTATION N°2 : CONFORTER LES EQUIPEMENTS ET FAVORISER LE DYNAMISME

*L'objectif à travers cette orientation est de maintenir l'offre d'équipements et de soutenir les activités présentes ou potentielles.*

### 2.1. OBJECTIF N°1 : CONFORTER LES EQUIPEMENTS

*Plusieurs équipements publics profitent quotidiennement aux habitants de Plappeville. Les écoles ou l'accueil de la petite enfance recouvrent une importance particulière pour les jeunes ménages. Les équipements sportifs sont bien répartis tant pour les terrains dédiés que dans les itinéraires « nature ». Par ailleurs, la question de la desserte numérique est une des données de l'attractivité communale.*

La **pérennité des équipements sportifs et culturels** est assurée pour maintenir l'attractivité et favoriser le lien social. La collectivité souhaite également maintenir son offre scolaire et périscolaire pour favoriser une pyramide des âges équilibrée. Maintenir le niveau d'équipements se concrétise dans la garantie des possibilités d'évolution ou d'agrandissement des structures, mais aussi dans l'intégration des nouveaux projets communaux (rénovation de la salle polyvalente, bâtiments communaux à l'usage des associations, nouveau bâtiment pour les ateliers municipaux, ...).



Disposer de communications numériques performantes correspond aujourd'hui à une demande forte des populations. Plappeville possède une desserte ADSL réduite mais une offre câblée convenable. Le raccordement à la fibre optique de la commune est prévu pour 2020.

### 2.2. OBJECTIF N°2: MAINTENIR ET FAVORISER LES ACTIVITES

*Avec un unique restaurant, Plappeville ne comporte pas de grande variété commerciale. Néanmoins, avec plusieurs artisans répartis dans la commune et le centre Alpha (aide sociale par le travail) la commune comptabilise quelques emplois.*

Le projet prend le parti de laisser ouvertes les opportunités d'accueil pour de nouvelles activités, contribuant à la nécessaire diversité d'usages pour les habitants. **L'implantation de nouveaux services, commerces ou bureau est encouragée**, de manière homogène dans la commune. Les activités viticoles seront aussi encouragées.

### 2.3. OBJECTIF N°3 : VALORISER LES POTENTIELS TOURISTIQUES, LA CULTURE DE LA VIGNE ET LES ESPACES DE LOISIRS

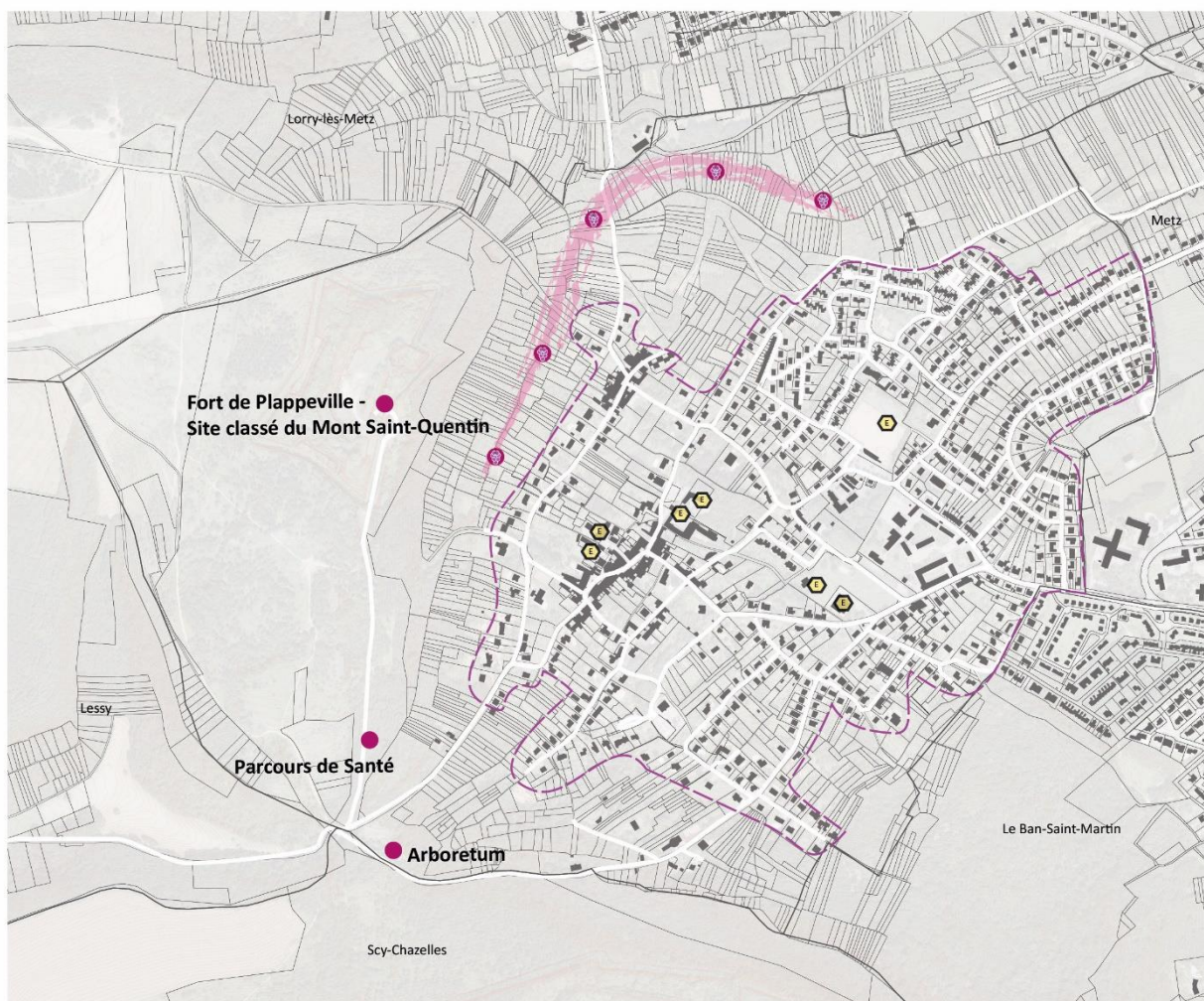
*Les espaces naturels et le patrimoine bâti constituent des atouts touristiques de la commune. La production de vin est aussi une caractéristique majeure, pour une commune comprise dans le territoire de la route des vins de Moselle. La production viticole est protégée par des périmètres AOC attestant d'une qualité des terrains concernés.*
















Parmi les images de marques du territoire des côtes de Moselle, la viticulture prend de plus en plus d'ampleur. Plappeville se propose de valoriser ce potentiel et d'accompagner les projets, qu'ils soient touristiques ou de développement des cultures. De plus, les espaces de loisirs comme le secteur de l'arboretum ou le parcours de santé, s'inscrivent dans les grands sites attractifs pour les habitants à l'échelle de la métropole. Ces sites seront maintenus et accompagnés dans leurs besoins éventuels (par exemple : réouverture des points de vue depuis l'Arboretum ou gestion du parking du col de Lessy).



**PLU** **PLAPPEVILLE / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**  
**Carte de synthèse**



**LEGENDE**

-  Préserver et renforcer la continuité écologique des ruisseaux
-  Accompagner les aménagements du site du Mont Saint-Quentin
-  Veiller à la préservation des espaces de jardin et des boisements dans le village bâti
-  Envisager la réouverture des cônes de vue
-  Valoriser les éléments de patrimoine en particulier dans les secteurs anciens
-  Intégrer les risques naturels au projet communal
-  Conforter les équipements communaux
-  Maintenir et favoriser les activités
-  Valoriser les potentiels touristiques, dont les espaces de loisirs et la culture de la vigne
-  Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers
-  Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces
-  Profiter des possibilités de densification interne des quartiers
-  Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif



### 3. ORIENTATION N°3 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS

*L'objectif à travers cette orientation est de proposer une valorisation des lieux de vie du village et une prise en compte de la mobilité douce.*

#### 3.1. OBJECTIF N°1 : PROLONGER LA RENOVATION DES RUES ET DES PLACES

*Des travaux d'embellissement ont permis de marquer certains carrefours par des bandes de pavés. Ce traitement trouble la lecture de la chaussée, amenant les véhicules à ralentir. Ces aménagements qualitatifs pour l'espace public ponctuent les parties anciennes du village, accompagnent les façades et leurs accès, et redéfinissent le partage des usages dans ces rues souvent étroites.*

Pour l'ambiance générale du village, ces aménagements pourraient être poursuivis, dans l'optique d'un traitement qualitatif, progressivement appliqué à toutes les rues et d'une meilleure intégration des stationnements. Tous travaux sur les réseaux pourront utilement constituer un « levier » vers l'embellissement, par exemple avec l'enfouissement ou l'apport de réseaux d'énergie. Les entrées de village, la place de l'ancienne Mairie, sont autant de lieux qui pourront faire l'objet de projets sur les espaces publics. Les conditions de circulation à améliorer ou l'offre en stationnement à compléter sur l'espace public, serviront à questionner les potentiels de projets urbains.



#### 3.2. OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES LIEUX DE RENCONTRE DANS LES QUARTIERS

*Le village bâti s'articule, dans son périmètre contemporain, autour du parc du Breuil (Parc communal devant la salle polyvalente). C'est un espace approprié par différents usages au fil des saisons, en position presque centrale et accessible de toutes parts. D'autres lieux « centraux » existent en fonction des quartiers, fédérant les habitants autour d'une place ou d'un parc (le Parc d'ARROS par exemple, Place des Prés Saint-Jacques ou la Place de l'école, place Viansson).*

Ces lieux de convivialité pourront être renforcés et parfois complétés dans leur répartition. Une réflexion sera menée pour l'intégration de lieux publics de rencontre dans les nouveaux quartiers.

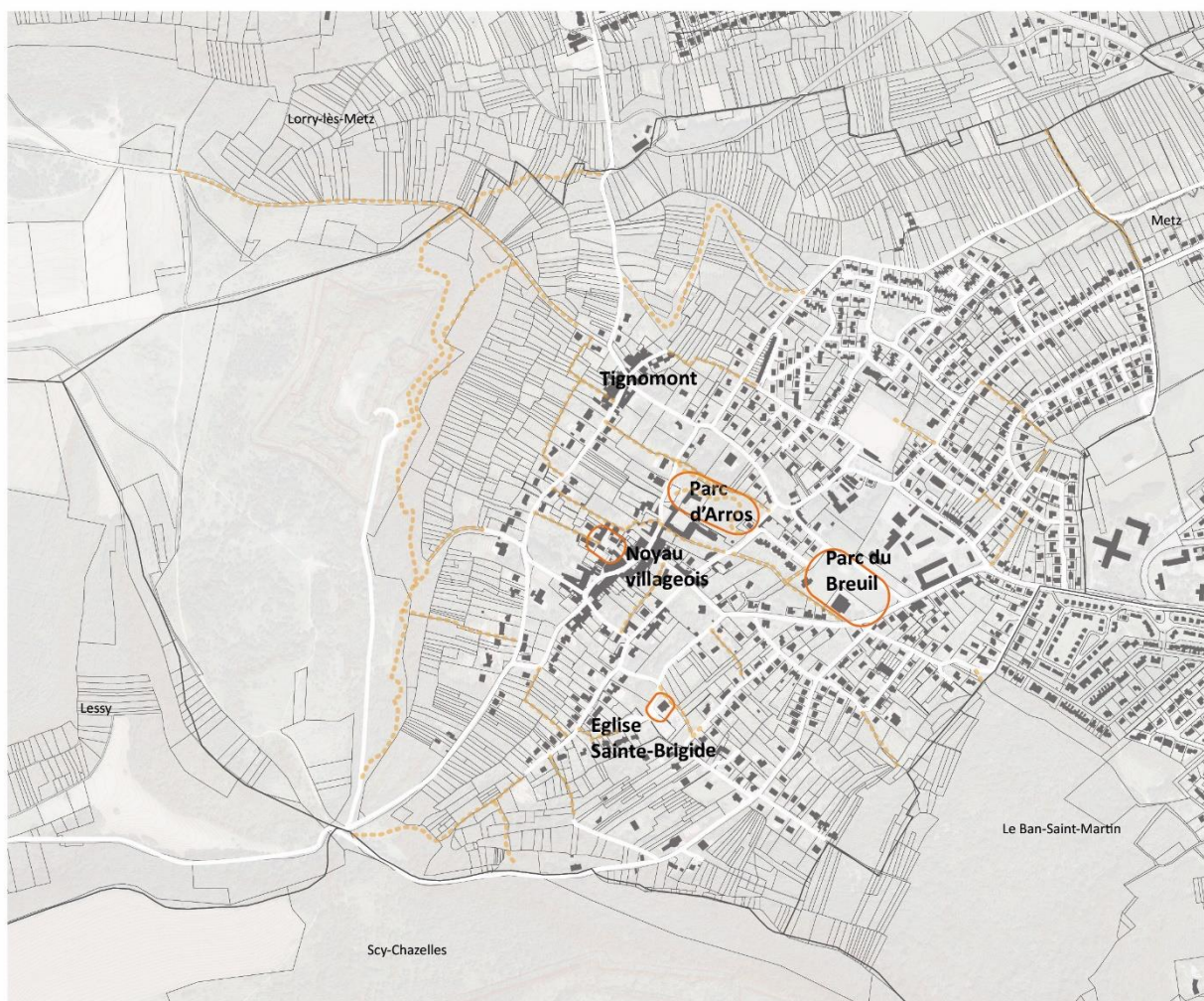
#### 3.3. OBJECTIF N°3 : CONFORTER LES CHEMINS EXISTANTS ET COMPLETER LE MAILLAGE DES LIAISONS DOUCES

*Dans le village bâti, de nombreux chemins permettent des déplacements piétons rapides et sécurisés. Reliant les communes voisines, d'autres itinéraires forment des boucles de balade.*














Les principaux chemins, qu'ils relient des quartiers entre eux ou qu'ils soient des boucles de randonnées, seront maintenus. Le maillage des liaisons douces pourra être prolongé par une réflexion en lien avec les équipements du secteur ouest de la métropole. Les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Metz Métropole (comprenant le schéma cyclable), alimenteront les propositions d'itinéraires. (Pour indication, le collège Jean BAUCHEZ au Ban-Saint-Martin est à 5 minutes en vélo du parc du Breuil en descente et à 10 minutes en montée.)

De plus, en lien avec le maillage des liaisons douces et dans le cadre de l'application du PDU, la bonne desserte du village par les transports en commun sera un point d'attention.

**PLU** **PLAPPEVILLE / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**  
**Carte de synthèse**



**LEGENDE**

-  Préserver et renforcer la continuité écologique des ruisseaux
-  Accompagner les aménagements du site du Mont Saint-Quentin
-  Veiller à la préservation des espaces de jardin et des boisements dans le village bâti
-  Envisager la réouverture des cônes de vue
-  Valoriser les éléments de patrimoine en particulier dans les secteurs anciens
-  Intégrer les risques naturels au projet communal
-  Conforter les équipements communaux
-  Maintenir et favoriser les activités
-  Valoriser les potentiels touristiques, dont les espaces de loisirs et la culture de la vigne
-  Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers
-  Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces
-  Profiter des possibilités de densification interne des quartiers
-  Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif

## 4. ORIENTATION N°4 : DEVELOPPER LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

*L'objectif à travers cette orientation est d'assurer le maintien de la population par le biais d'opérations étalées dans le temps.*

### 4.1. OBJECTIF N°1 : STABILISER LA POPULATION ET MAITRISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

*La commune de Plappeville connaît une baisse de population depuis les années 2000 (moins 300 habitants entre 1999 et 2014 selon les chiffres INSEE). Devant un contexte de vieillissement de la population et des phénomènes de décohabitation, les besoins en logements dans le futur seront en partie orientés vers des enjeux de maintien de la population existante et vers l'accueil de jeunes familles.*

L'hypothèse est posée de passer d'environ 2.3 à 2.2 habitants par logement dans 10 à 15 ans. Cela aura pour effet de nécessiter la création de logements supplémentaires (environ 40 estimés) uniquement pour ne pas perdre d'habitants. Ces besoins se complètent avec une ambition de 240 à 250 habitants supplémentaires, comptabilisant environ 110 logements pour une population nouvelle. La commune passerait d'environ 2000 habitants en 2014 à 2220 ou 2280 habitants en 2032. Avec 150 logements construits dans le futur, la commune passerait de 919 à 1069 logements.

### 4.2. OBJECTIF N°2 : PROFITER DES POSSIBILITES DE DENSIFICATION INTERNE DES QUARTIERS

*Quelques potentiels de constructions « en dents creuses » sont encore présents dans le village et pourraient accueillir de nouveaux logements dans les quartiers existants. Ils font parfois l'objet de projets déjà en cours de réflexion.*

Le projet prend en compte ces potentiels de constructions au sein de l'enveloppe urbaine. En comptabilisant les constructions récentes depuis 2015, cela représente près d'un tiers des besoins en logements d'ici 2032.

### 4.3. OBJECTIF N°3 : ORGANISER UN RYTHME DE CONSTRUCTION MAITRISE ET PROGRESSIF

*La consommation foncière sur la période 2007-2016 est estimée à 2,8 ha (base de données MAJIC lissées sur les 10 années). Sur cette période, le mouvement de décohabitation a été très fort mais, faute de foncier disponible, s'est traduit par une notable perte de population.*

*Une démographie stable permet aux équipements communaux de bien répondre aux besoins des habitants (les capacités d'accueil des enfants scolarisés en sont un bon exemple). De plus l'intégration des nouveaux habitants passe par un rythme de construction réparti dans le temps.*

La commune a déjà engagé des démarches de projet sur le secteur du Vieux Puits, portant l'ambition d'une variété de type de logements produits. D'autres secteurs viendront compléter les surfaces nécessaires au développement urbain de la commune, au plus près des quartiers existants.

L'objectif chiffré de lutte contre l'étalement urbain se concrétise ici par une réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans le projet communal. Le PLU approuvé en 2013 proposait environ 10 hectares de zones 1AU ou 2AU. Dans son PLU actuel, la commune se limite à **environ 4,5 à 6 hectares ouverts à l'urbanisation** (1AU + 2AU) pour des opérations d'habitat, en extension urbaine, selon les prescriptions des documents de portée supra communale, tels que le PLH et le DOO du SCoTAM, pour une projection à 10 ou 15 ans.



#### 4.4. OBJECTIF N°4 : TENDRE VERS UN PARC IMMOBILIER DIVERSIFIÉ

*La localisation proche de Metz et son caractère villageois préservé classe Plappeville parmi les communes les plus attractives de l'agglomération. Le prix du foncier est en corrélation avec la qualité du village. Cela rend les opérations immobilières plus couteuses qu'ailleurs et en même temps favorise la densité.*

La diversification du parc immobilier est une priorité pour la commune afin de **garantir le bon fonctionnement du parcours résidentiel**. La **mixité de l'offre** doit répondre aux besoins de tous, aussi bien en termes de **typologie d'habitat** (individuel, intermédiaire et collectif) qu'en termes de **qualité de l'offre** (location privée, location sociale et accession à la propriété).

Dans cette diversité d'offres de logements le projet communal souligne la volonté d'une production à destination des populations jeunes et des personnes âgées. Notons que la diversité de l'offre amène un parcours de logements, possible au sein du village, facilitant le changement de logement, en fonction des besoins de chaque tranche d'âge. Aussi, une personne seule qui intègre un petit logement récemment construit, libère souvent une grande maison qui pourra accueillir une famille.

#### 4.5. OBJECTIF N°5 : MAINTENIR LES EXIGENCES COMMUNALES QUANT A L'INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES NOUVELLES OPERATIONS

*La commune de Plappeville, soucieuse d'une bonne compatibilité des nouvelles opérations urbaines avec le cadre villageois, a engagé une première réflexion fine sur le site du Vieux Puits (programme mixte, desserte interne, liaisons douces, gestions des eaux pluviales, implantation des bâtis dans la pente, ...).*

Cette expérience pourra être mise à profit des autres sites ouverts à l'urbanisation pour s'inspirer des principes développés et orienter les réflexions sur l'intégration architecturale, environnementale, paysagère ou même l'implantation des constructions dans toute la commune.
















Vue aérienne de la commune, source : GoogleMaps



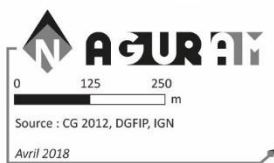
**PLU** **PLAPPEVILLE / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**  
**Carte de synthèse**



**LEGENDE**

-  Préserver et renforcer la continuité écologique des ruisseaux
-  Accompagner les aménagements du site du Mont Saint-Quentin
-  Veiller à la préservation des espaces de jardin et des boisements dans le village bâti
-  Envisager la réouverture des cônes de vue
-  Valoriser les éléments de patrimoine en particulier dans les secteurs anciens
-  Intégrer les risques naturels au projet communal
-  Conforter les équipements communaux
-  Maintenir et favoriser les activités
-  Valoriser les potentiels touristiques, dont les espaces de loisirs et la culture de la vigne
-  Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers
-  Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces
-  Profiter des possibilités de densification interne des quartiers
-  Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif





### LEGENDE

- Préserver et renforcer la continuité écologique des ruisseaux
- Accompagner les aménagements du site du Mont Saint-Quentin
- Veiller à la préservation des espaces de jardin et des boisements dans le village bâti
- Envisager la réouverture des cônes de vue
- Valoriser les éléments de patrimoine en particulier dans les secteurs anciens
- Intégrer les risques naturels au projet communal
- Conforter les équipements communaux
- Maintenir et favoriser les activités
- Valoriser les potentiels touristiques, dont les espaces de loisirs et la culture de la vigne
- Renforcer les lieux de rencontre dans les quartiers
- Conforter les chemins existants et compléter le maillage des liaisons douces
- Profiter des possibilités de densification interne des quartiers
- Organiser un rythme de construction maîtrisé et progressif